

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Tarn

## SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VÈRE Salles sur Cérrou

### Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D06A-06 12 2022  
Convocation : 28 11 2022

#### Comité Syndical du 06 12 2022

**Objet : Demande de subvention pour la mission d'animation « Prévention des Inondation » pour l'année 2023.**

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	18
Nombre de membres suppléants présents :	00
Nombre de pouvoir donné :	00

#### Présents :

Mesdames MOULIADE Régine, REDO Aline, SOULIE Christiane

Messieurs PUECH Christian, MALET Christian, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François, SOUYRI Joël, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, VIGROUX Didier, DOUZIECH Florent, BRIERE Alex, BOHERE Jean-Christian

#### Pouvoirs

Absents : HERIN Christophe

Absents Excusés : AZAM Rolande, VALIERE Jean-Paul, SCHULTHEISS Pierre, PAILLAS Pierre, BONNET Michel, ESCOUTES Jean-Marc, RUFFEL Francis

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMRCV), Mme. ROMEO Aline (SMRCV)

Le président rappelle que les élus du territoire et notamment les élus siégeant au SMBCV ont sollicité le syndicat de bassin pour renforcer son action envers les problématiques liées aux inondations.

Pour répondre à cette demande, le syndicat a donc engagé de 2017 à 2019 la procédure Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI).

Dans le cadre des PAPI « génération 3 » en vigueur depuis 2018, la labellisation est obligatoire à l'obtention des financements de l'État et il est nécessaire de passer par 2 étapes :

- le PAPI d'intention axé essentiellement sur un programme d'études permettant d'établir un diagnostic du territoire en préalable à l'établissement d'une stratégie et du plan d'action associé. Il correspond à une phase de préfiguration du PAPI Complet permettant de mobiliser les Maitres d'ouvrages du territoire.
- le PAPI complet, qui à partir des études réalisées durant la 1<sup>o</sup>étape, pourra découler sur des travaux.

Dans ces conditions, un dossier de candidature PAPI d'intention a été élaboré, a été présenté devant la commission inondation de bassin du 12 septembre 2019 et labélisé par cette même commission.

Le président expose la nécessité d'avoir une animation territoriale spécifique pour remplir les missions de prévention des inondations.

Les objectifs de cette mission sont les suivants :

- Mettre en œuvre une animation territoriale de prévention des inondations sur le territoire
- Finaliser le « PAPI d'intention » sur le territoire des bassins versants Cérou et Vère.
- Préparer et présenter le « PAPI complet »

Le président propose de solliciter les aides de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du conseil régional Occitanie et du Département du Tarn pour assurer cette opération.

Le Président demande au conseil de lui permettre de solliciter les aides maximales aux différents partenaires financiers selon le plan de financement ci-après :

**Plan de financement :** avec montants subventionnables par la Région Occitanie

Mission " Animation PAPI (Axe 0) "	Participation sollicitée	montant en €
<b>Partenaires</b>		<b>69 481 €</b>
Etat	28.24%	19 618
Conseil régional	20.00%	13 896
Département Tarn	9.41%	6 539
Agence de l'eau Adour Garonne	16.47%	11 444
<b>Auto financement syndicat</b>	<b>25.88%</b>	<b>17 983</b>
	100,00%	<b>69 481 €</b>

APRES EN AVOIR DELIBERE L'ASSEMBLEE :

- **Décide**

- de valider l'opération présentée
- que le syndicat mixte de Bassin Cérou Vère soit le maître d'ouvrage de l'opération
- de solliciter les aides présentées ci-dessus

- Autorise Monsieur Le Président à demander les aides aux partenaires financiers susvisés et à signer tout document à intervenir se rapportant à cette opération.

La séance est levée à 20h00

Fait et délibéré en séance, le 6 décembre 2022

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,  
Christian PUECH

Le Secrétaire,  
Philippe VERGNES



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN  
CÉROU-VERÈ  
Plateau de la gare  
81640 SALLES SUR CÉROU  
Tél. 05 63 36 45 58



Publiée le : 12/12/2022.....

Transmise au Représentant de l'Etat le : ...12/12/2022.....